

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 286 promulguant l'arrêté ministériel du 3 février 1953 portant application, dans les Territoires relevant du Ministère de la France d'Outre-Mer des dispositions du décret n° 52-1404 du 29 décembre relatif au fonctionnement des radio-communications à la mobilisation et dans les cas prévus à l'article 13 de la loi du 11 juillet 1938

n° 286

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
7 mars 1953

Numéro JO
n° 4 du 01/03/1953

Date du numéro
1 mars 1953

VISAS

Le Gouverneur de la France d'Outre-Mer, N. SADOUL, Gouverneur de Côte Française des Somalis, Chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendu applicable Territoire par décret du 18 juin 1884

Vu l'arrêté n° 163 du 3 septembre 1907 portant organisation du Service des Postes Télégraphe des Postes et Télégraphes,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1. —Est promulgué, à la Côte Française des Somalis, l'arrêté ministériel du 3 février 1953 portant application dans les Territoire relevant de la France d'Outre-Mer des disposition du décret n° 52-1404 du 29 décembre 1952 relatif au fonctionnement des radiocommunications à la mobilisation et dans les cas prévus l'article 1er de la loi du 11 juillet 1938.

Art. 2

—Le présent arrêté s enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Le Gouverneur.N. SapnouL.